



Effacement de casier judiciaire

Par **carifred93**, le **10/07/2008** à **21:20**

Bonjour,

J'ai été condamné en 1995 à 2 ans et demi de prison pour vol en réunion et séquestration au Tribunal Correctionnel, et mise à l'épreuve de 3 ans par la suite.

Je souhaiterai savoir s'il est possible de faire effacer ce casier souhaitant travailler en Mairie (Fonction Publique).

Je vous remercie par avance pour votre réponse,

Cordialement

Carifred93

Par **Patricia**, le **10/07/2008** à **22:46**

Bonsoir,

Pour travailler en mairie, vous parlez de d'extrait n° 2 ? Celui qui est à fournir aux administrations ou à la fonction publique.

C'est le procureur du TGI qui a prononcé votre condamnation que vous devez saisir.

Envoyer une lettre recommandée avec AR lui demandant que votre condamnation n'apparaisse plus sur le bulletin 2 précisez bien la raison, pour un emploi...

Vous pouvez consulter :

www.prison.eu.org

("le casier judiciaire") dans recherche

Par **carifred93**, le **11/07/2008** à **10:56**

Merci beaucoup
Carifred93

Par **Patricia**, le **11/07/2008** à **17:27**

Je vous ai indiqué l'adresse du site des prisons qui est très complexe et explicite, pensant qu'il vous serait peut être utile au cas ou vous ayiez besoin d'autres renseignements personnels.

Bon courage et surtout bonne chance pour votre travail.

Amicalement